

UNDT/2011/120, Suliqi

Décisions du TANU ou du TCNU

UNDT a jugé que la demande était irrécouvrable parce que le demandeur n'avait pas soumis sa demande d'évaluation de la gestion en temps voulu. UNDT a rejeté la demande de suspension d'action.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a déposé une demande de suspension d'action auprès du tribunal contre la décision de le séparer du service.

Principe(s) Juridique(s)

Une demande de suspension d'action pendant la durée de l'évaluation de la gestion ne peut être créée que si une demande d'évaluation de la gestion a été soumise en temps voulu.

Résultat

Rejeté sur la recevabilité

Applicants/Appellants

Suliqi

Entité

MAINUK

Numéros d'Affaires

UNDT/GVA/2011/036

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

Genève

Date of Judgement

30 Jun 2011

Duty Judge

Juge Laker

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Suspension de l'action / mesures provisoires

Recevabilité

Droit Applicable

Statut du personnel

- Disposition 11.2

TCNU Statut

- Article 2.2

Jugements Connexes

2012-UNAT-229

UNDT/2011/052

2010-UNAT-067